

27.11.2008

## Communiqué de presse

---

### **Avertissement de la SIX Swiss Exchange à l'encontre de la société Orascom Development Holding SA**

**La SIX Swiss Exchange a prononcé à l'encontre d'Orascom Development Holding SA un avertissement pour violation des dispositions des normes comptables IFRS en relation avec son rapport semestriel 2008. L'avertissement porte sur la calculation erronée du résultat par action.**

Orascom Development Holding SA, société cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange, a présenté dans son rapport semestriel 2008 un résultat par action trop élevé de 0,43 CHF, soit 18%. Les vérifications menées par la SIX Swiss Exchange ont montré que, contrairement aux dispositions d'IAS 33 "Earnings per Share", le calcul du résultat du groupe a également pris en compte les intérêts minoritaires. C'est pourquoi, le rapport a indiqué un résultat par action revenant aux actionnaires trop élevé de ce montant.

Après avoir pris connaissance de son erreur, Orascom Development Holding SA a immédiatement réagi et publié le 15 septembre 2008 une version rectifiée de son rapport semestriel 2008 accompagnée d'un communiqué de presse explicatif. La société corrigera et publiera en outre son erreur dans le cadre de son rapport semestriel 2009.

Compte tenu de tous les éléments du cas d'espèce, la SIX Swiss Exchange a prononcé un avertissement à l'encontre d'Orascom Development Holding SA.

L'établissement des rapports financiers périodiques dans le respect des normes comptables applicables fait partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SIX Swiss Exchange consiste en effet à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur : [http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being\\_public/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html)

Les sanctions précédentes dans le domaine de la présentation des comptes se trouvent à l'adresse: [http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being\\_public/sanctions/media\\_releases/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/financial_reporting_fr.html)

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75  
Fax: +41(0)58 854 27 10  
E-mail: [pressoffice@six-swiss-exchange.com](mailto:pressoffice@six-swiss-exchange.com)

### **SIX Swiss Exchange**

*SIX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, SIX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. [www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com)*

*SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group. SIX Group offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.*